



December 1, 2020

Standing Committee on Finance and Economic Affairs
Procedural Services Branch
Legislative Assembly of Ontario
99 Wellesley Street West, Room 1405 Whitney Block
Toronto, Ontario M7A 1A2
Telephone: 416-325-3515 | Fax: 416-325-3505
Email: comm-financeaffairs@ola.org

Re: Bill 229, Statement to the Standing Committee on Finance and Economic Affairs from the Ontario College of Teachers

Presentation Date: Tuesday, December 1, 2020 from 3:00 – 4:00 p.m.

Dear Committee Members,

Thank you for the opportunity to present to the Standing Committee on Finance and Economic Affairs re: Bill 229.

Our representatives, Nicole van Woudenberg, OCT, Chair of Council and Chantal Bélisle, OCT, Deputy Registrar look forward to speaking with you.

Please find enclosed our statement in English and French for reference.

Thank you for your attention and please contact me at 416-961-8800 ext. 615 with any questions.

Sincerely,

Richard Lewko,
Director of Corporate and Council Services
Encl.: Statement to the Standing Committee on Finance and Economic Affairs from the Ontario College of Teachers

**Statement to the Standing Committee on Finance and Economic Affairs
Ontario College of Teachers
Tuesday, December 1, 2020**

Nicole van Woudenberg, OCT, Chair of Council

Good afternoon. My name is Nicole van Woudenberg and I am the Chair of the Council of the Ontario College of Teachers. Joining me today is Chantal Bélisle, Deputy Registrar of the College.

We are here today to support this groundbreaking legislation that will further help safeguard Ontario's students and modernize the operations of the Ontario College of Teachers.

This bill reinforces many of the recommendations College Council has made in recent years.

The amendments reinforce the teaching profession's promise to uphold and exemplify its ethical standards of care, trust, respect and integrity.

These changes will make it easier for the College to fulfill its mission to protect the interests and well-being of Ontario's students. The modernization of the College's governance structure will also better serve the public interest by strengthening trust and confidence in Ontario's teaching profession.

Chantal Bélisle, OCT, Deputy Registrar

On safeguarding students

We asked for stronger regulations to protect students.

The amendment to make acts of hatred more explicit in regulation further enables the College to help eliminate racism and other discriminatory actions in education. This speaks directly to our long-standing commitment for inclusivity and respect for diversity and work that is currently underway by the College to develop an additional qualification course on Anti-Black racism and a professional advisory to help guide member practice.

We asked for stronger penalties and broader definitions for acts of professional misconduct related to sexual abuse and child pornography.

By aligning these heinous acts to Canada's Criminal Code, the College can better protect students and only permit those who deserve to teach, to do so. This speaks directly to our mandate to protect the public interest.

And creating a proactive sexual abuse prevention program parallels the College's focus on furthering teacher education. The program will articulate educational requirements for College members and provide clear guidelines for the conduct of members with students.

We asked for the ability to ensure accuracy during our investigation and hearings process.

By making it possible for the College to order medical assessments during the investigation committee stage, we can ensure matters will be properly referred to the appropriate adjudicative committee. This underscores our commitment to fairness, timeliness and efficiency in resolving discipline matters.

We asked to keep all discipline decisions public. By enabling us to do so, the College strengthens its commitment to public accountability and transparency.

We are confident that these changes to the *Ontario College of Teachers Act* will enable the College to meet its mandate to protect Ontario's students.

Nicole van Woudenberg, OCT, Chair of Council

On governance

The Ontario College of Teachers is Canada's largest self-regulatory body. We continue to be at the forefront of professional regulation in Ontario as well as nationally and internationally.

We are committed to continuous improvement, which is why we commissioned an independent report two years ago to find efficiencies in our governance structure. The review informed our Council's recommendations to the government and have resulted in most of the proposed legislative changes you are considering today.

The benefits to the College, the public interest and Ontario Certified Teachers are numerous.

The College's *raison d'être* is to protect the public interest, and the new governance model will support the College's efforts in this regard.

The equal representation on our Council and statutory and regulatory committees will more clearly demonstrate self-regulation by including members of the profession and members of the public working together to set the direction in the public interest.

The new structure will enable more individuals to be involved in our work as Council and committee members will be distinct from each other.

Moving forward, those who will serve on Council and various committees and panels will be required to have the skills and competencies to best serve in those distinct roles. It is a democratic process that recognizes the critical importance of professional expertise and experience in roles that are crucial to safeguarding students.

Importantly, our members told us that they would be more likely to take part in the College's work if they could apply for the roles available instead of taking part in an expensive, lengthy and intensive election process.

We are pleased to see that the new model will enable the College to dispense with costly elections that resulted in low candidate and voter participation.

Once enacted, the College will be able to operate more nimbly, more efficiently and more effectively and allow an even greater level of member and public engagement in our work. We are strongly committed to these values.

The College has always been a leader of regulatory changes and trends and the proposed legislation helps to evolve our governance structure to serve as a model for regulatory governance in Ontario.

Chantal Bélisle, OCT, Deputy Registrar

In the coming months, the College will work closely with the Transitional Supervisory Officer to ensure a smooth transition to the new governance structure.

The changes proposed in Bill 229 are profound and will have a positive and long-lasting impact, not only on safeguarding Ontario's students and ensuring the College will continue to fulfill its mandate to protect the public interest, but no doubt influence the modernization of professional regulation generally.

Thank you for the opportunity to share our thoughts. We would be pleased to answer any questions.

**Déclaration au Comité permanent des finances et des affaires économiques
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
Le mardi 1^{er} décembre 2020**

Nicole van Woudenberg, EAO, présidente du conseil

Bonjour. Je m'appelle Nicole van Woudenberg et je suis la présidente du conseil de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Je suis accompagnée aujourd'hui de Chantal Bélisle, qui est la registraire adjointe de l'Ordre.

Nous sommes ici aujourd'hui pour appuyer ce projet de loi avant-gardiste qui contribuera à mieux protéger les élèves de l'Ontario et à moderniser les activités de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Ce projet de loi renforce bon nombre des recommandations que le conseil de l'Ordre a formulées ces quelque dernières années.

Les modifications réaffirment la promesse de la profession enseignante de maintenir et d'incarner ses normes de déontologie que sont l'empathie, la confiance, le respect et l'intégrité.

Ces changements nous permettront de remplir plus facilement notre mission, qui est de protéger les intérêts et le bien-être des élèves de l'Ontario. De plus, en modernisant la structure de gouvernance de l'Ordre, nous pourrons mieux servir l'intérêt public en renforçant la confiance qu'il accorde à la profession enseignante de l'Ontario.

Chantal Bélisle, EAO, registraire adjointe

Sur la protection des élèves

Nous avons demandé que la réglementation soit plus stricte afin de protéger les élèves.

La modification visant à rendre les actes haineux plus explicites dans la réglementation permet à l'Ordre de mieux contribuer à l'élimination du racisme et d'autres actes discriminatoires en éducation. Cette démarche s'arrime parfaitement à notre engagement de longue date en faveur de l'inclusion et du respect de la diversité, et au travail que nous effectuons actuellement pour élaborer un cours menant à une qualification additionnelle visant à contrer le racisme envers les Noirs, ainsi qu'une recommandation professionnelle pour orienter la pratique de nos membres.

Nous avons demandé des sanctions plus sévères et des définitions plus larges pour les fautes professionnelles liées aux mauvais traitements d'ordre sexuel et à la pornographie juvénile.

En harmonisant notre réglementation concernant ces actes ignobles sur le Code criminel du Canada, nous pouvons mieux protéger les élèves et nous assurer que seules les personnes qui le méritent puissent enseigner, ce qui fait partie de notre mandat de protection de l'intérêt public.

La création d'un programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel va de pair avec l'accent que l'Ordre met sur la poursuite de la formation en enseignement. Ce programme énoncera les exigences pédagogiques pour les membres de l'Ordre et fournira des lignes directrices claires sur la conduite des membres à l'égard des élèves.

Nous avons demandé à pouvoir garantir l'exactitude au cours de nos processus d'enquête et d'audience.

En permettant à l'Ordre d'ordonner des évaluations médicales au stade de l'enquête, nous pouvons garantir que les questions seront correctement renvoyées au comité d'arbitrage approprié, ce qui témoigne de notre engagement à disposer d'un processus de règlement des dossiers disciplinaires équitable, rapide et efficace.

Nous avons demandé à ce que toutes les décisions disciplinaires soient rendues publiques. En nous permettant de le faire, l'Ordre renforce son engagement en matière de responsabilité publique et de transparence.

Nous sommes convaincus que ces modifications à la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* nous permettront de remplir notre mandat de protection des élèves de l'Ontario.

Nicole van Woudenberg, EAO, présidente du conseil

Sur la gouvernance

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est l'organisme d'autoréglementation qui compte le plus de membres au Canada. Nous continuons d'être à l'avant-garde de la réglementation professionnelle en Ontario, ainsi qu'à l'échelle nationale et internationale.

Nous misons sur l'amélioration continue. C'est pourquoi nous avons commandé un rapport indépendant il y a deux ans afin de trouver des gains d'efficacité dans notre structure de gouvernance. Cet examen a permis d'éclairer les recommandations de notre conseil au

gouvernement et a abouti à la plupart des propositions de modifications législatives que vous étudiez aujourd'hui.

Les avantages sont nombreux, tant pour l'Ordre que pour l'intérêt public et pour les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario.

La raison d'être de l'Ordre est de protéger l'intérêt public, et le nouveau modèle de gouvernance appuiera les efforts de l'Ordre à cet égard.

De plus, la représentation égale de la profession et du public au sein de notre conseil et de nos comités règlementaires et prévus par la loi permettra de démontrer plus clairement ce qu'est l'autoréglementation en incluant des membres de la profession et des membres du public qui travailleront ensemble pour définir l'orientation dans l'intérêt public.

La nouvelle structure permettra à un plus grand nombre de personnes de participer à notre travail, car les personnes qui siégeront au conseil ne seront pas les mêmes que celles qui siégeront aux comités.

À l'avenir, les personnes qui siégeront au conseil et aux divers comités et sous-comités devront avoir les aptitudes et les compétences nécessaires pour remplir au mieux ces rôles distincts. Il s'agit d'un processus démocratique qui reconnaît l'importance cruciale de l'expertise et de l'expérience professionnelles dans des rôles qui sont essentiels à la protection des élèves.

Il est important de noter que nos membres nous ont dit qu'ils seraient plus enclins à participer aux activités de l'Ordre s'ils pouvaient candidater aux postes disponibles au lieu de prendre part à un processus d'élection coûteux, long et intensif.

Nous sommes heureux de constater que le nouveau modèle permettra à l'Ordre de se dispenser d'élections coûteuses qui entraînaient un faible taux de participation, autant parmi les candidats que les électeurs.

Une fois le projet de loi adopté, l'Ordre pourra fonctionner de manière plus souple et plus efficace, et nous pourrions amener un plus grand nombre de membres de la profession et du public à s'impliquer dans nos activités. Ce sont là des valeurs auxquelles nous sommes fermement attachés.

L'Ordre a toujours été à la pointe des changements et des tendances règlementaires, et la loi proposée contribue à faire évoluer notre structure de gouvernance et à servir de modèle pour la gouvernance réglementaire en Ontario.

Chantal Bélisle, EAO, registraire adjointe

Dans les mois à venir, nous travaillerons en étroite collaboration avec l'agent de supervision transitoire pour assurer une bonne transition vers notre nouvelle structure de gouvernance.

Les changements proposés dans le projet de loi 229 sont profonds et ils auront un effet positif et durable, non seulement en protégeant les élèves de l'Ontario et en s'assurant que l'Ordre continue de remplir son mandat de protection de l'intérêt public, mais aussi certainement en influençant la modernisation de la réglementation professionnelle en général.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de vous faire part de nos réflexions. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

###